

. **OUI, il y a eu miracle (écoulement de sang)**

Un miracle ? Le Très-Saint Sacrement de Miracle entre Histoire et Foi

Y a-t-il eu réellement un miracle à savoir, des écoulements de sang, dans l'affaire du Très-Saint Sacrement de Bruxelles en 1370 ? Les détracteurs du miracle affirment en effet que c'est une « hallucination collective » ou une pigmentation naturelle due à une bactérie, ou une fabulation liée au contexte eucharistique de l'époque, un récit construit pour justifier des « massacres » antisémites.

Pourtant, nous ne sommes pas face à une légende tardive ou inventée. Mais devant **un document ancré dans une réalité historique vérifiable**.

1. Un fait avéré

« Le fait été tellement avéré dans la population bruxelloise qu'il fallut qu'une nouvelle génération succéda à celle qui avait vu le prodige pour que l'on songea à en assurer la transmission à la postérité par une enquête »¹

2. Les témoins oculaires sont nombreux, dignes de confiance et unanimes

Les sources évoquent une série de témoins de la première heure et de premier plan : **Ces témoins sont des hommes d'autorité, identifiables, multiples, réputés dignes de confiance**, comme l'évoque l'archiviste Placide Lefèvre qui a étudié en détail le protocole de l'enquête de 1402. Sa conclusion est sans appel : tous les personnages mentionnés peuvent être identifiés historiquement.

Voici quelques exemples :

- Pierre Van Eede, curé attesté jusqu'en 1383
- Jean Isscha, archidiacre de Bruxelles
- Jean Morelli, chapelain du duc et chanoine de l'église sainte-Gudule
- Jacques Taye, maître de fabrique
- Jean de Saint-Géry, doyen
- Arnold Buten, chapelain pendant 30 ans
- Le révérend Godefroi « prêtre et chapelain qui avait tout vu qui avait tout vu
- Le duc Wenceslas de Luxembourg et la duchesse Jeanne de Brabant

Tous ont pu voir de leurs propres yeux les hosties percées et ensanglantées. Et surtout : il n'y a aucun témoignage contraire. Certes, les uns ont vu « **des gouttes de sang** », d'autres parlent d'un « **long filet de sang** », ou « **comme des gouttes de sang qui semblaient en sortir** » ou « **du sang en abondance** », etc

Mais nulle part, dans les sources, on ne lit : « je n'ai rien vu » ou « nous n'avons rien vu ».

3. Les Sources qui évoquent un miracle sont précoces et incontestables

Dans les *Annales du Comté de Hainaut* qui datent de 1371, il est explicitement question de sang jaillissant des hosties. Donc le miracle est mentionné **un an seulement après les faits** et non trente ans plus tard. *L'enquête épiscopale de 1402* évoque des gouttes de sang qui semblaient s'écouler ». Dans

¹ Histoire du TSSM De Bruyn p

une bulle du pape Eugène IV datant de 1436, il est question d'hosties « *d'où le sang a coulé et apparaît encore* ».

Arguments des détracteurs du miracle : **Le silence des premières sources** : Les critiques avancent souvent ceci : « On ne parle pas de miracle dans les premières sources. ». C'est inexact ou, du moins, incomplet. Si Le Registre des comptes de Godefroy de la Tour en 1370 mentionne le vol, la profanation, la condamnation mais pas le miracle c'est parce qu'il s'agit d'un document administratif, comptable, et que des éléments « extraordinaires » n'ont pas à y figurer.

4. Les fruits sont abondants et vérifiables

Sans compter tous les fruits en termes de ferveur renouvelée, de guérisons, de conversions et de grâces multiples, la fécondité des œuvres internationales qui ont pris naissance dans la chapelle expiatoire du miracle est interpellant : l'Association de l'Adoration Perpétuelle et de l'œuvre des Églises pauvres (45.000 membres en 1860), puis de la congrégation des religieuses de l'adoration perpétuelle (2000 religieuses dans le monde en 1950) et leurs rayonnements jusqu'à ce jour (Festival d'adoration etc).

Fruits de projets humains ou d'un signe miraculeux ?

4. Une hallucination collective est improbable

Certains avancent une hypothèse moderne : il s'agirait d'une « hallucination collective » dans un contexte très religieux centré sur le sacrifice eucharistique. Mais cette hypothèse n'est pas crédible car il faudrait conclure que des religieux, des magistrats, des autorités politiques et le couple ducal auraient tous été victimes d'une même illusion. Et cela sans qu'aucune voix discordante n'apparaisse. C'est extrêmement improbable.

5. Une simple coloration est scientifiquement indéfendable

Une autre hypothèse est avancée : une coloration rouge due à une bactérie. Mais là encore, plusieurs incohérences apparaissent : **Les témoins** ne décrivent pas une tache ou pigmentation fixe, mais un **écoulement de sang**. Pourquoi les accusés auraient-ils été saisis de peur si une coloration naturelle était déjà présente avant la profanation ? Si la pigmentation était liée à une bactérie, les hosties auraient été rapidement détruites. Or elles ont été conservées pendant plusieurs siècles.

6. Le comportement des profanateurs est révélateur

Pourquoi vouloir se débarrasser des hosties, prendre le risque de les confier à une tierce personne ? S'il ne s'agissait que d'hosties ordinaires abimées, il aurait été plus simple de les détruire discrètement et d'échapper ainsi aux sanctions redoutables.

7. La bataille des églises pour les conserver est éloquent

Les paroissiens de Notre-Dame de la Chapelle ont refusé de céder les deux dernières hosties alors qu'ils risquent l'excommunication dans ce cas, avertit le **le**. Pourquoi les églises s'arrachent-elles des hosties qui ne seraient « que » profanées ?

8. Une justification tardive pour justifier les « persécutions » est absurde

Quels sont les éléments factuels pour confirmer cette hypothèse ? Comment parler d'une « justification tardive » alors que les témoignages ont été recueillis dès la première heure par le curé de la Chapelle et les autorités civiles et religieuses qui vinrent aussitôt prendre connaissance des faits.

L'information juridique nous apprend que « l'hommage aux saintes hosties s'était renouvelé chaque année pendant 32 ans depuis 1370 jusqu'en 1402.

9. La confirmation par les hosties miraculeuses de 1370, découvertes à Paris en 1728 est explicite

Inspectées à Malines par l'archiprêtre HOYNCK, mandaté par le cardinal Thomas, après que plusieurs témoins auront pu voir à Paris « 1 grande et 4 petites Hosties percées et ensanglantées ». L'étiquette posée à Malines sur la boîte stipule qu'elle a contenu (au moins jusque 1869) « des *hosties teintes prétendues miraculeuses*.

Description en 1845 « Une petite, la plus ensanglantée de toutes est endommagée. Elle est brisée en deux et ratatinée comme serait une hostie mouillée puis desséchée ».

10. Le témoignage de feu Roger Scheen

Ce fidèle paroissien de la cathédrale, de toute confiance, a pu voir peu avant 2010 dans la sacristie de la cathédrale des « hosties encore entières, présentant toujours des traces de couteaux et de nettes taches de sang ». Où sont-elles aujourd'hui ?

11. La longue conservation des hosties

Les hosties ont été conservées pendant des siècles. Des descriptions en 1728, 1845 et plus tard évoquent : des perforations nettes, des taches rouges, violacées, du sang coagulé. Certaines descriptions parlent même : d'une goutte visible ayant coulé

12. Une « pièce à conviction » négligée

Un point interrogé : les autorités diocésaines refusent une analyse scientifique des taches colorées (rosées, violacées) au fond de la boîte de 1734 ayant contenu « des hosties teintes prétendues miraculeuses » de 1370, qui pourraient être des traces de sang. Le grand spécialiste et médecin légiste français, le professeur Philippe Charlier, avait accepté de les investiguer scientifiquement.

Les autorités diocésaines refusent. Pourquoi cette peur de connaître la vérité ?

Conclusions : Pourquoi la « critique moderne » reste t'elle prudente ?

Les historiens modernes s'accordent sur plusieurs points : il y a bien eu une affaire judiciaire en 1370 ; des hosties ont été volées et profanées ; et un culte s'est rapidement développé autour d'elles. Toutefois, certains estiment que le caractère miraculeux relèverait d'une élaboration plus tardive, sans que les fondements de cette hypothèse soient toujours clairement établis. Ils invoquent notamment le décalage chronologique — environ 32 ans — entre les faits et leur mise par écrit.

Cependant, plusieurs témoins de l'enquête ont été des témoins directs du dépôt sacré porté à l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Par ailleurs, les tentatives visant à démontrer une évolution significative du récit n'ont pas apporté de conclusions décisives.

Il convient enfin de rappeler qu'un intervalle de trente ans n'a rien d'exceptionnel en histoire : c'est, par exemple, le laps de temps généralement admis entre la mort du Christ et la rédaction des Évangiles.

Aussi longtemps que les autorités diocésaines refuseront de soumettre les taches colorées à un examen scientifique, elles laisseront malheureusement entendre qu'elles craignent de connaître la vérité du miracle.